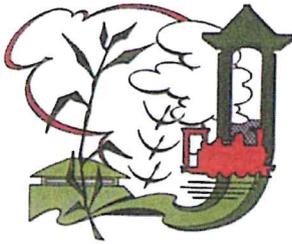


Commune de NOYELLES SUR MER



Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal
du 18 décembre 2023 à 19 heures 00
À la Salle de réunions de la Mairie

Le dix-huit décembre deux mille vingt trois à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyelles-sur-Mer, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni dans la salle de réunions sous la présidence de Monsieur Martial BALSAMO, Maire.

Présents : BALSAMO Martial - GALIANI Michel - POTIEZ Florence - HUNAUT Christian - BOUTTÉ Bertrand - SZUBINSKI Stéphane - RINCY Stéphanie - JOLIBOIS Gérard - LEFEBVRE Anne-Sophie - DE POURCQ Marine - BESNARD Roland - ÉVRARD André - LELOIRE Didier

Absents excusés : -

Procurations : -

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M.ÉVRARD André secrétaire de séance.

D - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Une copie était jointe à la convocation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023

Signature du procès-verbal par le maire et secrétaire.

Ordre du jour :

1-ADMINISTRATION GÉNÈRALE – Rapporteur : Martial BALSAMO

1.1 RPQS – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2022.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le maire propose d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2022.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	13		

1.2 RODP – Redevance d’occupation du domaine public Ouvrages de transport et de distribution de gaz, d’électricité et de télécommunications.

RODP par les ouvrages de transport de gaz. : La redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz est de 196.36 € (à raison de (1179.4 ml x 0,035) + 100 x 1,39) soit 196.00 € arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

RODP par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. : La redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes de moins 2000 habitants est de 234.22 € (à raison de 153 € x 1,5309) soit 234.00 € arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

RODP par les ouvrages des infrastructures et réseaux de communications électroniques :

La redevance maximale pour occupation du domaine public communal par les ouvrages des infrastructures et réseaux de communications électroniques est de 488.42 € (à raison de 6,349 km aérien x 62.60 € et de 1,938 km souterrain x 46.95 €) soit 488.00 € arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Monsieur le maire propose d'adopter les propositions concernant ces redevances pour occupation du domaine public.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	13		

1-3 APPROBATION DU PROGRAMME D’ACTIONS 2024-2032 DU GRAND SITE DE FRANCE BAIE DE SOMME

Le label grand site a été décerné en 2011, puis renouvelé en 2018.

Attribué pour une durée de 8 ans, la candidature au renouvellement pour la période 2024-2032 a été lancée.

Dans ce cadre, un engagement fort a été souhaité avec la signature de l’acte d’engagement des communes du Grand Site de France. Monsieur le maire demande l’autorisation de signer cet acte.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	13		

2-FINANCES – Rapporteur : Florence POTIEZ

2-1 AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT DE CONCESSION (DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC) POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Commune a confié la gestion de son service public d'assainissement à la Société des Eaux de Picardie (SEP), par un contrat de délégation par affermage du service assainissement collectif visé en préfecture le 16 novembre 2011, pour une durée de 12 ans.

Du fait de l'échéance prochaine du contrat au 31 décembre 2023, il convient de prolonger la durée du présent contrat de concession pour une durée maximale de (04) quatre mois afin de disposer du temps nécessaires à la conclusion des procédures fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (L1411-1 et suivants) dans le respect des délais réglementaires.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, Monsieur le maire propose d'accepter les termes de l'avenant n°01 au contrat de concession du service public d'assainissement collectif.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie	X		
3. POTIEZ Florence	X			10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André	X		
6. SZUBINSKI Stéphane	X			13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	13		

2-2 AVENANT AU MARCHÉ DU CABINET MÉDICAL GROS ŒUVRE Entreprise LIGNIER.

Monsieur le maire présente l'avenant n°01 au marché Gros œuvre de l'entreprise LIGNIER ayant pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires d'un montant de 3 059.09 € HT soit 3 670.91 € TTC.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie			X
3. POTIEZ Florence		X		10. DE POURCQ Marine	X		
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André		X	
6. SZUBINSKI Stéphane		X		13. LELOIRE Didier		X	
7. RINCY Stéphanie	X			Total	8	4	1

URBANISME- Rapporteur : Florence POTIEZ

4-1 Droit de préemption urbain du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres de Les Renclôtures sur la parcelle A n°885

Le Conseil départemental demande au conseil municipal de se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle A n°885 située lieudit « Les Renclôtures » d'une superficie de 3 270 m². Sur ce territoire, le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est délégataire du droit de préemption.

Monsieur le maire propose que la commune n'exerce pas son droit de préemption à défaut du conseil départemental de la Somme et du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION		POUR	CONTRE	ABSTENTION
1. BALSAMO Martial	X			8. JOLIBOIS Gérard	X		
2. GALIANI Michel	X			9. LEFEBVRE Anne-Sophie		X	
3. POTIEZ Florence		X		10. DE POURCQ Marine		X	
4. HUNAUT Christian	X			11. BESNARD Roland	X		
5. BOUTTÉ Bertrand	X			12. ÉVRARD André		X	
6. SZUBINSKI Stéphane		X		13. LELOIRE Didier	X		
7. RINCY Stéphanie	X			Total	8	5	

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

M.Balsamo Martial fait un point sur :

- l'école
- l'assainissement
- le terrain de Blanquetaque

M.Galiani Michel rappelle :

- le classement du cimetière chinois au patrimoine de l'Humanité.
- Marché de Noël des écoles le 22/12 à 18 heures à la salle communale.
- Passage du Père Noël le 23/12 à partir de 10 heures pour la distribution de jouets.
- Vœux du maire le 13/01/2024 à 18 heures.
- Diffusion de l'histoire du Cimetière Chinois au cinéma le Rex à Abbeville le 10/01/2024.

Il remercie également toutes les personnes ayant participé aux décorations de Noël.

M.Évrard André demande si la commune peut participer à l'entretien de la tombe du Comte de Valicourt au cimetière de Nolette.

M.Leloire Didier demande des éclaircissements sur le fonctionnement de la commission matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40 minutes.

Le Maire
Martial BALSAMO



Secrétaire de séance
André ÉVRARD

